

Date de dépôt : 12 octobre 2011

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Olivier Sauty : Transferts, transports et envois des détenus. Combien d'agents supplémentaires au DCS aurait-on pu engager avec le prix payé pour la prestation de Securitas ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 septembre 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Depuis le mois d'août 2011, le DSPE autorise une société privée, Securitas, à exécuter les tâches habituellement dévolues au DCS, (détachement, convoyage, surveillance). Il s'agit principalement du transport des prisonniers du Palais de justice en prison, du transfert des détenus d'un établissement carcéral à l'autre, des déplacements pour rendez-vous médicaux et des rotations de garde sur place aux HUG.

Depuis le 1^{er} septembre, dix-huit nouveaux agents ont été engagés par le DCS pour renforcer les effectifs.

Ma question est la suivante :

Combien d'agents supplémentaires au DCS aurait-on pu engager avec le prix payé à Securitas pour sa prestation?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'appui apporté par Securitas SA ne se fait pas au détriment du personnel fixe du détachement de convoyage et de surveillance (DCS), bien au contraire. D'ailleurs, 18 assistants de sécurité publique (ASP) ont intégré le DCS au mois de septembre 2011 et 7 ASP sont prévus pour décembre 2011.

Le DCS a été confronté à des changements importants. L'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale de même que le déplacement provisoire à l'annexe de Champ-Dollon des violons du Palais de Justice le temps des travaux, notamment, génèrent des besoins supplémentaires. Face à cette situation et à la difficulté d'évaluer immédiatement et avec précision le nombre d'agents DCS nécessaires pour y répondre, un dispositif provisoire avec une société de services privée a été mis sur pied. Il permet de disposer d'une période d'observation de 24 mois à l'issue de laquelle les effectifs de personnel fixe nécessaires seront définis.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER